

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SOUPLETHANE UR5 - POLYOL
No d'index : N'est pas applicable.
No. CE : N'est pas applicable.
No. CAS.: N'est pas applicable.
No. d'enregistrement REACH : Le produit est un mélange, de ce fait ne nécessite pas un enregistrement "REACH".
Description du produit : Mélange
Origine: organique, polyol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Composant d'un système de résine polyuréthane
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité.

Société : KEMICA COATINGS
Adresse : Z.A. DU BOIS GUESLIN
28630 MIGNIERES
FRANCE
Téléphone : +33 (0)2 37 26 39 87
+33 (0)2 37 26 33 56
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : info@kemica-coatings.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organisme de conseil/centre antipoison national

France : ORFILA
Téléphone : +33 (0)1 45 42 59 59

Fournisseur

Numéro de téléphone : +33 2 37 26 33 56 (8h30-12h00, 13h30-17h)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de la substance – Composition : mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Skin Sens. 1, H317
Eye Dam. 2, H319
Carc. 1B, H350
Aquatic Acute 1, H400
Aquatic Chronic 1, H410

Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.

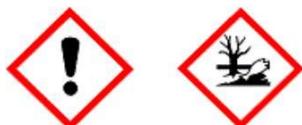
SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Danger

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H350 Peut provoquer le cancer
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les règlements locaux/nationaux en vigueur.

2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

nom	CAS No. CE No. Index No.	REACH registration No.	% [poids]	classification [C&L-CLP]
Polyamines à base d'acide benzoïque, 3,3 - méthylène bis (6 Amino, dimethyl ester)	31383-81-0 250-606-6 N.A.	N.A.	1.6-3	Skin Corr. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)	101-14-4 202-918-9 612-078-00-9	01-2119488993-16	1-2	Acute Tox. 4 (H302) Carc. 1 B (H350) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)
N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine	1760-24-3 217-164-6 N.A.	01-2119970215-39	1-2	Skin. Sens. 1 (H317) Eye Dam. 1 (H318) Acute Tox. 4 (H332)

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseil général :

Il faut retirer le vêtement et les chaussures contaminées, complètement mouillés.

4.1.1. En cas d'inhalation :

Il faut amener la victime concernée par l'inhalation à l'air frais. Il faut pratiquer de la respiration artificielle, si l'accidenté ne respire pas. Il faut consulter un médecin dans l'immédiat.

4.1.2. En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, laver abondamment et soigneusement les parties atteintes avec de l'eau et du savon. Laver les vêtements avant réutilisation.

4.1.3. En cas de contact avec les yeux :

Il faut laver les yeux avec de l'eau en abondance pendant au moins 10 minutes. Il faut garder les yeux ouverts entretemps. Il faut consulter un ophtalmologue dans l'immédiat.

4.1.4. En cas d'avaléme nt :

Il ne faut pas faire vomir. Il faut consulter un médecin. Il est interdit d'administrer quoi que soit par la bouche à un accidenté inconscient. Il faut rincer la bouche avec de l'eau lorsque le blessé reprend connaissance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Nocif en cas d'ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Un examen médical périodique est recommandé, dépendant de la taille de l'exposition.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 D'extinction approprié

Moyens d'extinction appropriés: Dioxyde de carbone (CO₂), Mousse, poudre d'extinction, en cas d'incendie important, on peut aussi utiliser un jet d'eau pulvérisée (brouillard).

Moyens d'extinction inappropriés: Aucune information disponible.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les vapeurs d'incendie ou de décomposition. Chauffée à des températures supérieures à 200 °C, le produit peut se décomposer avec émission de fumées toxiques d'oxydes d'azote et de chlorure d'hydrogène entre autres.

5.3 Conseils aux pompiers

Port obligatoire d'un masque respiratoire autonome et une combinaison de protection pour les intervenants. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans le sol, dans les eaux de surface ou la nappe phréatique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération/ventilation suffisante. Eloigner les personnes non concernées. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

6.2 Mesures liées à l'environnement

Contenir la matière déversée en l'endiguant ou à l'aide des matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau. L'évacuation du sol contaminé peut être nécessaire. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.

Nettoyer les épandages de faible importance à l'aide d'une pompe ou d'un aspirateur et terminer ensuite avec un absorbant chimique sec.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir rubrique 8 pour plus d'informations. Voir rubrique 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Si une annexe est jointe à cette MSDS/FDS (fiche technique de sécurité) conformément au REACH-règlement (UE) n° 1907/2006, les conditions générales d'utilisation y sont indiquées dans les scénarios d'exposition correspondants.

Assurer une aération suffisante, le cas échéant avec aspiration d'air, lors de la manipulation et du transvasement du produit.

Il convient de respecter les mesures de protection personnelles figurant au section 8. Éviter absolument tout contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des denrées alimentaires. Se laver les mains à chaque pause/arrêt de travail; appliquer une crème protégeant la peau. Entreposer séparément les vêtements de travail. Changer immédiatement les vêtements souillés ou mouillés.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver sous un gaz inerte. Stocker les récipients à l'abri de l'humidité et hermétiquement fermés, dans un endroit frais et bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Sans objet.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Si une annexe est jointe à cette MSDS (fiche technique de sécurité) conformément au règlement (UE) n° 1907/2006, les mesures générales de gestion des risques y sont indiquées dans les scénarios d'exposition correspondants.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition :

4,4'-méthylènebis[2-chloroaniline] VME : 0.02ppm

Valeurs DNEL/DMEL & PNEC

3,3 - méthylène bis (6 Amino, dimethyl ester)

N.A.

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

N.A.

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

N.A.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Respirateur agréé à adduction d'air lors de l'exposition aux vapeurs émanant des matières chauffées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

Protection des mains

Matériaux appropriés pour les gants de protection; EN 374:
gant en matière multicouche - PE/EVAL/PE; temps de rupture \geq 480 min.
Recommandation: éliminer les gants contaminés.

Protection des yeux

Porter un appareil de protection des yeux/du visage (lunettes anti-éclaboussures ou écran facial/lunettes de sécurité).

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié tel que tyvek en polyéthylène ou équivalent pour la protection contre les éclaboussures.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	liquide
Couleur:	crème
Odeur:	pas d'odeur
Seuil olfactif:	non déterminé
pH:	non déterminé
Point/intervalle de fusion:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition:	non déterminé
Point d'éclair:	$>200^{\circ}\text{C}$
Taux d'évaporation:	non déterminé
inflammabilité (solide, gaz):	Non applicable
Indice de combustion:	Non applicable
Pression de vapeur:	non déterminé
Pression de vapeur d'ingrédients:	
Densité de vapeur:	non déterminé
Densité:	env. 1,4 g/cm ³ à 20 °C
Miscibilité à l'eau:	non miscible à 15 °C
Tension superficielle:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Non applicable
Température d'inflammation:	non déterminé
Température de décomposition:	non déterminé
propriétés explosives:	non déterminé
Classe d'explosibilité de poussière:	Non applicable
propriétés comburantes:	non déterminé

9.2 Autres informations

Les valeurs indiquées ne correspondent pas dans tous les cas à la spécification du produit. Les données de spécification figurent dans la notice technique.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ces informations ne sont pas disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Ces informations ne sont pas disponibles.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Le produit peut réagir avec les oxydants forts, l'ammoniaque ainsi que certains métaux alcalins, tels le magnésium, le zinc ou le potassium

10.4 Conditions à éviter

Conserveur à l'écart de l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Le produit peut réagir avec les oxydants forts, l'ammoniaque ainsi que certains métaux alcalins, tels le magnésium, le zinc ou le potassium

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux à condition de respecter les prescriptions de stockage et de manipulation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

3,3 - méthylène bis (6 Amino, dimethyl ester)

N.A.

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

Cette substance est absorbée par inhalation et à travers la peau. Elle est métabolisée par plusieurs voies métaboliques, principalement au niveau du foie. Certains de ses métabolites peuvent se lier de manière covalente aux macromolécules (ADN, protéines). Après une distribution dans tout l'organisme, la majorité de la substance est éliminée en quelques jours via l'urine et les fèces (source INRS)

LD50 oral (rat) = 1140mg/kg

LD50 subcutaneous (rat) = > 5mg/kg

Lèvres bleues ou ongles de doigts. Peau bleue. Confusion.
Convulsions.
Vertiges. Mal de tête. Nausée. Inconscience.

Inhalation

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Ingestion

Sensibilisation

Cancérogénicité

Mutagénicité

Reprotoxicity

STOT Exposition unique

STOT Exposition répétée

Danger d'aspiration

NA

Peut causer une cyanose par absorption cutanée

Nocif par ingestion

NA

Peut provoquer le cancer

Mutagénicité sur les cellules germinales positive

NA

NA

NA

NA

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

LD50 oral (rat) = 7684mg/kg

Inhalation

Contact avec les yeux

Contact avec la peau

Ingestion

NA

fortement irritant (lapin)

Irritant (lapin)

Nocif par ingestion

SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

Sensibilisation	Sensibilisant pour la peau (Magnussen/Kligmann)
Cancérogénicité	Aucune donnée disponible
Mutagénicité	Aucune donnée disponible
Reprotoxicité	Aucune donnée disponible
STOT Exposition unique	Aucune donnée disponible
STOT Exposition répétée	Aucune donnée disponible
Danger d'aspiration	Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Empêcher le produit d'atteindre les eaux de surface et les eaux résiduaires; ne pas verser à même le sol.

Etudes menées sur les composants :

3,3 - méthylène bis (6 Amino, dimethyl ester)

N.A.

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

12.1 Toxicité

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

LC50 fishs 96h = 0.606 mg/l

EC50 daphnias 48h = 0.916 mg/l

EC50 algae 72h > 1.89 mg/l

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

LC50 fishs 96h = 597 mg/l (Brachydanio rerio)

EC50 daphnias 48h = 81 mg/l (Daphnia magna)

EC50 algae 72h = 126 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

EC10 bactéries 16h = 25 mg/l (Pseudomonas putida)

12.2 Persistance et dégradabilité

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

EC50 algae 72h > 1.89 mg/l

Pas facilement biodégradable

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Biodégradabilité

Valeur 50%

Source Merck

Évaluation N'est pas dégradé facilement

12.3 Potentiel de bioaccumulation

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

Pas d'indication d'un potentiel de bioaccumulation

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

Aucune information disponible

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

Pas vPvB

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Aucune donnée disponible

12.6 Autres effets nocifs

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

Aucune information disponible

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

L'élimination doit se faire en respectant tous les décrets, tous les statuts et toutes les lois en vigueur aux niveaux local, national et international. Pour l'élimination au sein de l'UE, utiliser le code déchet en vigueur, selon le Catalogue Européen de Déchets (CED).

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Après vidage complet (absence d'écoulement ou d'égouttage, nettoyage à la truelle) les emballages vides peuvent être proposés au recyclage, selon la spécification en vigueur pour les emballages, aux postes de réception des systèmes de reprise de l'industrie chimique. Le recyclage doit respecter la législation nationale et les réglementations concernant la protection de l'environnement.

Aucune disposition sur les eaux usées.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

REGLEMENTE

MARITIME oui

ROUTIER/FERROVIAIRE oui

Air oui

MARITIME

IMO Classe 9

Groupe d'emballage III

N° ONU 3082

IMO Etiquetage/Marquage 9 + Marquage Polluant marin

Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 6-Méthyl-2,4-bis(méthylthio)phénylène-1,3-diamine)

EmS F-A, S-F

Annexe - Marpol II Indéterminé(e)(s)

Annexe Marpol - III Polluant marin

Description de transport UN 3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline), 9, III, Polluant marin

ROUTIER/FERROVIAIRE

ADR/RID Classe 9

Code de classement M6

Groupe d'emballage III

N° ONU 3082

N° d'identification du danger 90

ADR/RID Étiquettes/ Marquage 9 + Marquage 'Matière dangereuse pour l'environnement'

Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

Description de transport UN 3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline), 9, III, (E)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

Air

IATA/ICAO Classe 9

Groupe d'emballage III

N° ONU 3082

IATA/ICAO Étiquetage/Marquage 9 + Marquage 'Matière dangereuse pour l'environnement'

Nom d'expédition Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline))

Description de transport UN 3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline), 9, III,

Emballages vides sales/équipements de transport

ROUTIER/FERROVIAIRE (ADR/RID)

Emballage vide, réservoir, citerne mobile, citerne réservoir, camion citerne, ..., non nettoyé des résidus de la dernière matière

contenue : UN 3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline), 9, III, (E)

MARITIME (IMO/IMDG)

Emballage vide, réservoir, citerne mobile, citerne réservoir, camion citerne, ..., non nettoyé des résidus de la dernière matière

contenue : UN 3082 Substances dangereuses pour l'environnement, liquides, n.s.a. (contient de 4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline), 9, III, Polluant marin

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union Européenne : REACH (conformément au règlement (CE) 1907/2006)

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour :

4,4'-méthylènebis(2-chloroaniline)

N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des avertissements de dangers (H) et des conseils de prudence mentionnés aux sections 2, 3 et 10 de la classification CLP (1272/2008/CE).

Mentions de danger:

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H350 Peut provoquer le cancer

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence:

P201 Se procurer les instructions avant l'utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P281 Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



SOUPLETHANE UR5 – POLYOL

Version 4.0 Date de révision (version française): 28.01.2021 (Annule et remplace la FDS du 05.10.2018)

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P391 Recueillir le produit répandu.
P501 Éliminer le contenu/récipient selon les règlements locaux/nationaux en vigueur.

Date d'impression : 08/10/2018
Date d'édition/ Date de révision : 05/10/2018
Date de création (de la version précédente) : 13/12/2010

Version : 4.0 – révision - FDS conforme au règlement No. 1907/2006 (REACH)

Avis au lecteur

Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.

DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.

LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.

Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.

SOUPLETHANE est une marque déposée de Kemica Coatings dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays.

AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE DE KEMICA COATINGS DUMENTQUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS KEMICA COATINGS. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES.

AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUEFORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE KEMICA COATINGS. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A KEMICA COATINGS, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS